

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 10 MARS 2021

Convocation du 26 février 2021

Présents : CHANFRANTE Henrique. ESPAGNET Patrick. BRONDEL Laurent. BENOIT Sandrine. NATARIO Philippe. COUZINET Grégory. BOYANCE Alain. ESPAGNET David. POTHIN Sylvie. GUILLOUT Joël. GONZALEZ Maria-Luisa

Excusés : NEANT

Procurations : NEANT

Secrétaire de séance : BENOIT Sandrine

La séance début par la présentation d'un projet de développement solaire sur la Commune de LAVAZAN par la société RES représentée par Marc-Antoine ARNAUD, Ingénieur Nouveaux Projets Solaires et Pierre COUTURIER, Chef de projets.

La zone d'étude prévisionnelle d'une superficie de 11 hectares est localisée au niveau d'une ancienne sablière ; la propriétaire est Mme ESTENAVES Monique. Ce terrain d'implantation est privilégié par le Gouvernement dans le cadre du développement de l'énergie photovoltaïque. Les parcelles concernées sont classées en zone naturelle ; il serait souhaitable que dans le futur PLUi une zone spécifique soit créée pour recevoir ce type de projet : compatibilité.

Le raccordement au poste de BAZAS serait réalisé en sous-terrain (le long des routes et des voies existantes).

Intégration paysagère : la Commune peut donner son avis sur le volet paysager et travailler avec le bureau d'études.

La DDTM (direction départementale du territoire et de la mer) a donné un avis favorable pour ce projet.

Les études sont en cours, le dépôt de permis de construire est prévu pour octobre 2021.

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 08 DECEMBRE 2020

Le Compte-rendu a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour lecture ; Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler. Aucun commentaire ; le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020 - *Délibérations n° D001/2021 - D002/2021 -*

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Compte Administratif fait ressortir :

- Un excédent de fonctionnement de 255.583,09 €
- Un excédent d'investissement de 173.642,05 €

- Un solde de restes à réaliser dépenses de 224.718 €

Le compte administrative et le compte de gestion sont adoptés à l'unanimité.

3 – AFFECTATION DES RESULTATS 2020 – Délibération n° D003/2021 –

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter :

- Compte 1068 en recettes la somme de 51.075,95 €
- Compte 002 en recettes la somme de 204.507,14 €
- Compte 001 en recettes la somme de 173.642,05 €

Adopté à l'unanimité.

4 – QUESTIONS DIVERSES

- L'étude financière réalisée par le Conseil Départemental dans le cadre de la sécurisation du bourg a été remise à Monsieur le Maire
- L'état des lieux et la remise des clés de la salle louée par l'Association "Les équipes SAINT-VINCENT sont prévus la semaine prochaine
- Monsieur SCHWOB Serge, locataire du logement situé "25 Le Bourg" nous a alerté concernant des problèmes d'humidité, électrique...
Un rapport a été établi par les services sociaux, nous attendons de le recevoir pour intervenir
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur COUZINET Grégory serait intéressé pour un bail commercial dans l'ancienne salle des fêtes pour y implanter une boulangerie-pâtisserie. Nous avons pris contact avec Gironde Ressources (service du Département) ; un rendez-vous est prévu le jeudi 11 mars pour des conseils en vue de la réalisation d'une étude commerciale.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21 heures.

